



LE GROUPE BOUYGUES ET SES DECHETS DU GRAND PARIS MENACE SAINT-HILAIRE, CHALO-SAINTE-MARS, BOUTERVILLIERS, ETAMPES AINSI QUE LES COMMUNES VOISINES

NOUS DEVONS AGIR VITE

Alertée par les communes et les citoyens inquiets, l'ADSE a pris connaissance d'un **projet présentant de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce**, sur la commune de Saint-Hilaire, aux lieux-dits Ardenne - La Saboterie, **dès 2021**. Ce projet du groupe BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS prévoit le déversement de déchets en provenance des travaux du Grand Paris : pendant **8 années** minimum, **1 400 000 m3 de terres dites "naturelles"** seront déposées sur une superficie de **34 hectares**. Un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus.

L'opposition des communes est unanime et nous soutenons leurs actions.

Le 2 février 2021, grâce à la demande des acteurs locaux, nous avons pu assister à une réunion de présentation du projet en présence des élus de Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars et Boutervilliers, des services de l'Etat (DRIEE et Sous-préfecture), du SIARJA, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne compétente en matière d'environnement...

Bouygues présente ce projet comme un "remodelage de terres agricoles" et un réaménagement : en fait une Installation de Stockage de Déchets "dits" Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Bouygues a déposé, le jour même, le dossier auprès des services de l'Etat avant la réunion dite de concertation avec toutes les parties. Il vante un projet écologique "*dans une nouvelle démarche vertueuse d'économie circulaire*". La Confédération paysanne, présente à la réunion, a pourtant expliqué que des parcelles agricoles de 5 hectares à Avrainville **ont servi de décharges, là où un rehaussement devait être effectué** par l'entreprise Immo VRD avec des gravats et terres des chantiers du Grand Paris.

Pourquoi l'entreprise Bouygues a-t-elle choisi ce site pourtant très protégé sur le plan patrimonial naturel, hydrologique, géologique, agricole (les cressonnières et les autres cultures) ? Réponse : opportunité foncière grâce à un nouveau propriétaire qui souhaite ce projet et qui est lui-même fortement impliqué professionnellement dans le transport routier !

Soucieux de la protection de la santé et de l'environnement, nous alertons sur les points suivants :

- **Trop d'incertitudes sur la nature et le contrôle des terres apportées** ;
- **Altération inévitable du site inscrit** des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des zones humides, réservoirs de biodiversité ; les atteintes à la faune et la flore sont minimisées ;

- Le site géologique de Saint-Hilaire en réserve naturelle nationale est passé sous silence ;
- Risques de pollution de la nappe phréatique toute proche, des sources, des rivières, des puits artésiens ainsi que des cressonnières ;
- Risques de pollution de l'eau potable qui alimente les habitants des Vallées et d'Etampes (2/3 des habitants bénéficient de l'eau de La Louette) ; négligence du périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable ;
- Risques de modification des trajectoires des eaux de ruissellement ; risques d'écoulement des eaux sur le hameau des Boutards, lieu de captage d'eau potable ;
- Risques d'inondations avec le comblement de zones humides et d'éboulements ;
- **100 passages (minimum) de camions par jour**, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D 821 et la D 838. Accroissement des accidents et de la pollution plus nuisances sonores ;
- Poussières provoquant gêne et allergies pour les habitants les plus proches ;
- entre autres nuisances...

L'ADSE poursuit son appel à la **MOBILISATION MASSIVE** de la population face à ce projet inapproprié et irrespectueux de l'environnement, soutient les communes et les habitants concernés, ainsi que les syndicats agricoles, tous mobilisés aujourd'hui. **Le Grand Paris est capable de gérer ses propres déchets et les pouvoirs publics doivent reprendre en main une gestion responsable et concertée de ces déchets.**

L'ADSE refuse que ces communes deviennent de nouvelles décharges. Vous aussi, signez la pétition citoyenne (déjà plus de 22000 signataires) : <https://www.adse-saintescobille.com>

Si vous voulez nous rejoindre et/ou possédez des compétences en matière d'écologie, de géologie, d'hydrogéologie, de géotechnique, d'agronomie...contactez-nous :

adse-saintescobille@neuf.fr

Téléphone : **01 69 95 31 32**

www.adse-saintescobille.com

Unissons nos forces pour défendre nos vallées, nos terres et notre cadre de vie !

